

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-23

AMENAGEMENT PAYSAGER ET NATUREL DES BERGES DE L'AVEYRON SUR LA COMMUNE D'ALBIAS AU TITRE DE LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS ET SENSIBLES

RECHERCHE DE COFINANCEMENTS EUROPEENS

Lors du Budget Primitif de 2004, le Conseil Général a adopté le principe d'aménager un site de 2 ha en bordure immédiate de l'Aveyron sur la commune d'Albias au titre de la politique Départementale des Espaces Naturels Sensibles.

Lors de la Décision Modificative 2 de 2005, le projet définitif de cet aménagement a été présenté à l'Assemblée Départementale.

Pour mémoire, le montant estimatif des études relatives à cette opération est de 35 000 € et le coût des travaux de 170 000 € HT.

Le projet d'Albias s'intégrant aux programmes d'actions engagés sur ce territoire en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel : Contrat de Rivière Aveyron aval / Lère, Charte Paysagère du Pays Midi Quercy ; l'aménagement projeté est susceptible de bénéficier de divers cofinancements.

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et l'Etat (au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire) nous ont déjà notifié leur accord de financement de ce projet respectivement à hauteur de **38 745 €** et de **47 367 €**.

Par ailleurs l'Agence de l'Eau Adour Garonne a été sollicitée pour une aide de **19 250 €**.

Concernant la subvention de l'Europe, par courrier du 27 janvier dernier, la DIREN chargée de l'instruction du dossier, nous a fait part de la recevabilité partielle du projet ; une partie des travaux étant inéligible aux financements européens : travaux de terrassement, mobilier urbain...

Ainsi, une dépense éligible d'un montant de 56 828 € pourrait bénéficier d'une aide de l'Europe au taux de 25%, soit une subvention de **14 207 €** correspondant aux aménagements et honoraires de travaux suivants :

Nature	Dépenses éligibles
Plantations	42 263 €
Signalétique	4 750 €
Aménagement autour du potager pédagogique	3 500 €
Honoraires (plafonnement 12,5% du coût des travaux)	6 315 €
Total	56 828 €

Afin que le dossier puisse être présenté lors du prochain comité régional de programmation des aides européennes, il nous est demandé de prendre une délibération approuvant :

- le projet d'investissement sur la base des dépenses susceptibles d'être retenues par l'Europe,
- le plan de financement prévisionnel proratisant les cofinancements de l'Etat, de la Région et de l'Agence de l'Eau à cette dépense éligible.

Ces éléments sont présentés dans les deux tableaux ci-dessous :

Dépenses

	Dépenses totales	Dépenses éligibles FEDER
Etudes	23 725 € HT	6 315 € HT
Travaux	170 000 € HT	50 513 € HT
Total	193 725 € HT	56 828 € HT

Plan de Financement

	Financement de la dépense totale (193 725 €)	Financement de la dépense éligible FEDER : (56 828 €)
Agence de l'eau	19 250 € (09,94%)	5 649 € (09.94 %)
Etat (FNADT)	47 367 € (24,45%)	13 894 € (24,45%)
Conseil Régional	38 745 € (20,00%)	11 366 € (20,00%)
Europe (FEDER)	14 207 € (07,33%)	14 207 € (25,00%)
Autofinancement	74 156 € (38,28%)	11 712 € (20,61%)
TOTAL	193 725 €	56 828 €

Je vous demanderai donc de bien vouloir approuver le programme d'études et de travaux ci-dessus ainsi que le plan de financement

correspondant me permettant de solliciter la subvention de l'Europe à hauteur de **14 207 €**.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-23

**AMENAGEMENT PAYSAGER ET NATUREL DES BERGES
DE L'AVEYRON SUR LA COMMUNE D'ALBIAS AU TITRE
DE LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS ET
SENSIBLES**

RECHERCHE DE COFINANCEMENTS EUROPEENS

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

 Approuve le programme d'études et de travaux ci-dessous :

	Dépenses totales	Dépenses éligibles FEDER
Etudes	23 725 € HT	6 315 € HT
Travaux	170 000 € HT	50 513 € HT
Total	193 725 € HT	56 828 € HT

- Approuve le plan de financement suivant correspondant :

	Financement de la dépense totale (193 725 €)	Financement de la dépense éligible FEDER : (56 828 €)
Agence de l'eau	19 250 € (09,94%)	5 649 € (09.94 %)
Etat (FNADT)	47 367 € (24,45%)	13 894 € (24,45%)
Conseil Régional	38 745 € (20,00%)	11 366 € (20,00%)
Europe (FEDER)	14 207 € (07,33%)	14 207 € (25,00%)
Autofinancement	74 156 € (38,28%)	11 712 € (20,61%)
TOTAL	193 725 €	56 828 €

- Autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention de l'Europe à hauteur de 14 207 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,